



COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2021

Présents : Mmes Allezard, Anglaret, Jourdan, Momplot, Pinot MM Bafoil, Barthomeuf, Brun, Dupin, Falcimagne, Finaud, Michalon, Therme.

Absents excusés : Mme Buffay, M Vaurs

Pouvoirs : F Buffay à R Finaud
JC Vaurs à M Dupin

Secrétaire de séance : M Daniel MICHALON

Ordre du jour :

- Travaux chemin Trioule
- FIC Relance 2021
- Socle numérique école primaire
- Maîtrise d'oeuvre travaux Chapelle – WC – Local randonnée
- Vélos électriques
- Tarif colombarium
- Numérotation voirie
- Logiciel gestion des plannings
- Gestion local chasse
- Points divers

TRAVAUX CHEMIN TRIOULE

Travaux : La réfection du chemin d'accès au village de Trioule est nécessaire. Des devis sont présentés au conseil municipal. Les transports scolaires et les services de déneigement seront amenés à l'utiliser suite à la scolarisation d'un élève :

- Entreprise CTPP	Solution bicouche :	20 980,00 € HT
	Enrobé :	36 810,00 € HT
- Entreprise CYMARO	Solution tri-couche :	16 502,50 € HT
	Enrobé :	32 202,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil décide de privilégier la solution tri couche proposée par CYMARO au vu de l'état actuel du chemin qui possède une structure solide et compacte.

Subvention : Jacques THERME propose d'utiliser une partie du fond de concours octroyé par l'Agglo Pays d'Issoire à la commune. En sollicitant une aide de 50 % du montant des travaux, soit 8 251,25 € auprès de Monsieur le Président de l'A.P.I. Accord unanime du Conseil.

RELANCE FIC 2021

La commune a inscrit en 3ème action au FIC 2019/2021 la Place du Marché aux Veaux dont les travaux sont prévus début 2022. Les services du Département nous ont informé de la possibilité de bénéficier d'une aide supplémentaire en déposant un nouveau dossier au titre du Fond d'Intervention Communal (FIC) relance 2021. Le prochain projet prévu dans la continuité du Plan d'Aménagement de Bourg (PAB) est la Place de la Brèche. Jacques THERME propose d'inscrire ces travaux au programme FIC Relance 2021, Le montant de l'aide est de 20 % du montant hors taxe des travaux, estimés à 175 208,25 € HT auquel on applique un coefficient multiplicateur de 1,02 soit une aide de 35 742,49 €. Accord unanime du Conseil.

SOCLE NUMÉRIQUE ECOLE PRIMAIRE

Suite à l'inscription de la commune au plan de relance « Continuité pédagogique, Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » mis en place par le Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports, trois devis ont été demandés. Jacques THERME informe que l'équipe enseignante s'est associée à l'étude des devis, mais que la diversité des équipements proposés par chaque prestataire ne permet pas de finaliser leur choix. De nouveau devis plus ciblés en accord avec les deux enseignantes concernées seront demandés et cette décision sera remise à l'ordre du jour du prochain conseil.

Christine MOMPLOT rappelle que le conseil a budgétisé la mise aux normes de la plateforme de téléphonie, le passage au numérique doit être anticipé et les équipements renouvelés. La préfecture du Puy de Dôme lance un appel à projet « France relance ITN7 transformation numérique des collectivités territoriales » elle propose d'inscrire la commune à cette appel à projets en complétant la demande de renouvellement de la téléphonie par l'installation d'un système de visio- conférence dans la salle du conseil . Ces projets pourraient être subventionnés jusqu'à 100 %. Accord du conseil.

VÉLOS ÉLECTRIQUES

La commune avait répondu favorablement à la proposition de l'Agglo Pays d'Issoire pour la mise à disposition de 4 vélos à assistance électrique. Une convention de mise à disposition a été conclue en mai 2019 pur une durée de 5 ans. A la fin de celle-ci les vélos seront propriété de la commune. La commune s'est engagée à payer une redevance de 77,50 € par vélo soit 310 € par an pendant 5 ans pour les 4 vélos, (3 annuités sur 5 ont été réglées). Un problème reste insoluble pour la mise à disposition de ces vélos au public, l'assurance, Isabelle ALLEZARD s'est rapprochée de plusieurs compagnies mais aucune n'a donnée une suite favorable à ses demandes. Seule l'utilisation des vélos par les élus ou le personnel communal est couverte. Regrettant de ne pouvoir utiliser ces vélos le conseil décide d'en restituer trois à l'Agglo Pays d'Issoire et d'en conserver un qui sera mis à disposition des élus et du personnel. Une nouvelle convention sera établie.

TARIF COLUMBARIUM

Richard FINAUD informe que les travaux du columbarium sont en cours et qu'il est nécessaire d'en fixer les tarifs et durée des concessions , afin de donner une idée et orienter ainsi la décision du conseil municipal il donne lecture des différents tarifs et durées des concessions de columbarium dans les communes avoisinantes. Il a réuni sa commission qui propose de fixer le tarif à 1000 € la case pour 4 urnes funéraires (taille standard) pour une durée perpétuelle. La création d'un jardin du souvenir et d'une stèle permettra d'y apposer une plaque souvenir gravée par nos soins, son tarif sera de 25 €. Un règlement va être élaboré et les détails de ces opérations seront notifiées. Accord du conseil.

NUMÉROTATION VOIRIE

Le maire fait part au Conseil municipal du besoin d'attribuer des numéros de voirie.

- Suite à la construction de leur habitation principale, l'adresse de Monsieur et Madame FOURNIER Laurent sera n° 3 Route du Peyrerol.
- Suite au découpage de la parcelle B 831 en B 973 et B 974 il est nécessaire d'attribuer un numéro de voirie à la propriété de M CHOussy François Xavier et Mme Céline CHOussy . Leur propriété (B 973) sera numérotée n°3 Route du Cézallier.
- M CHOussy François Xavier et Mme Céline CHOussy, propriétaires de la parcelle cadastrée D 279 située au Colombier souhaitent obtenir un numéro de voirie afin d'anticiper une future viabilisation de ce terrain. Il est proposé le numéro 11 Route du Colombier à cette parcelle. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

ABRIBUS – RÉGION RHÔNE ALPES AUVERGNE

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, propose aux communes d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires en prenant en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs. La municipalité quant à elle devra réaliser la dalle béton pour la pose de cet équipement et

en assumer ensuite l'entretien et le renouvellement quand celui-ci sera nécessaire. Le conseil valide cette proposition qui permettra de sécuriser les transports scolaires qui aujourd'hui exposent les collégiens et lycéens aux dangers de la circulation. Jacques THERME précise que leur implantation se fera conjointement avec les services de la Région.

CHANTIER CHAPELLE – WC PUBLICS – LOCAL RANDONNÉE

Suite au désistement de Julien MILLON, architecte chargé du projet Chapelle de la Recluse – WC publics et local randonnée, la commune a sollicité plusieurs architectes pour terminer ces chantiers, sans retour. Un seul cabinet d'architecte (ARCATURE) a répondu et Monsieur LE PAGE Clément s'est déplacé pour rencontrer Jacques THERME, Richard FINAUD et Christine MOMPLOT et faire une visite des différents chantiers.

Monsieur LE PAGE a accepté de reprendre la maîtrise d'ouvrage, abandonnée par Julien MILLON. Il propose de convoquer les entreprises et de faire un état des lieux de l'avancement des travaux. Le conseil municipal conscient des difficultés générées par ces chantiers souhaite les voir se terminer. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est donc confiée à Monsieur Clément LE PAGE (cabinet ARCATURE) pour un montant de 6000,00 € HT, plus 600 € HT par visite supplémentaire au-delà des dix prévues initialement au contrat. Accord du conseil.

SUBVENTIONS

Monsieur Jean Claude MAZIN, Président de l'association l'Ardoisienne sollicite une remise sur le remboursement des factures d'électricité dues pour l'année 2020. Le relevé de consommation pour l'année 2020 est d'un montant de 731,93 €. L'association s'est engagée à rembourser les factures d'électricité contre une mise à disposition gratuite du local situé Chemin des Tanneries mais s'étonne du montant élevé de la facture. Jacques THERME rappelle que lors du démantèlement du préfabriqué du collège, les entreprises ont utilisé pendant 2 jours le réseau électrique du local. Une aide exceptionnelle d'un montant de 200 € est proposée. Accord du conseil municipal qui demande à l'association d'être aussi plus vigilante sur l'utilisation des appareils électriques.

L' Association Football Union Supporter à ISSOIRE est chargée de l'organisation et de la dotation du concours Départemental Salers qui doit se dérouler fin août 2021 à ISSOIRE. L'association sollicite la commune pour la dotation d'une cloche, celle ci sera personnalisée. L'association achètera la cloche qu'elle refacturera à la commune. Accord du conseil pour la dotation d'une cloche d'un montant de 260,00 €. Jacques THERME rappelle que le concours départemental Salers aura lieu à ARDES en 2022.

ACQUISITION LOGICIEL GESTION DES PLANNINGS

Christine MOMPLOT et Richard FINAUD, adjoints en charge du personnel communal font part de la difficulté de suivre et de gérer le planning des employés communaux. Ils présentent un logiciel permettant la gestion des plannings et temps de travail en restant conforme à la législation du travail. Le montant pour l'acquisition de la licence est de 1 600,00 € HT, la maintenance annuelle est de 288,00 € HT. La formation initiale en site sur le logiciel est de 950,00 € HT par jour, et possibilité de formation à distance au tarif de 40 € HT /heure au-delà de 7 heures d'utilisation annuelle. Accord du Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Chaufferie bois: Une nouvelle réunion pour étudier les possibilités d'extension du réseau de la chaufferie bois va être organisée suite au changement de direction de la société WEYA.

Marché hebdomadaire : Les marchés des vendredis reprendront à compter du 16 juillet et ce pour six semaines. Isabelle ALLEZARD et Valérie ANGLARET informent qu'une vingtaine de commerçants ont répondu favorablement à leur invitation. Trois animations musicales sont prévues. Le conseil aimerait profiter du succès de ce marché pour fidéliser les commerçants et la clientèle sur le vendredi soir durant le reste de l'année. Daniel MICHALON est chargé de vérifier la législation qui régit les marchés pour savoir si on a le droit de créer un deuxième marché permanent ?

Concert TRYO: L' Agglo Pays d'Issoire organise un festival éco-responsable du 29 au 31 juillet à Parrot sur le plateau du Cézallier. De nombreuses animations à visée écologique, pédagogique, ludique, scientifique et plusieurs spectacles sont prévus. La commune d'Ardes va accueillir le concert du groupe TRYO, Isabelle

ALLEZARD et sa commission sont chargées pour la commune de soutenir l'événement en facilitant l'installation des équipements nécessaires et en accompagnant les trois associations chargées des buvettes.

Collection musée des vieux métiers : Michel BARADUC avait créé il y a une trentaine d'année une maison de l'artisanat et un musée des vieux métiers dans sa propriété de la Place du Foirail. Instructif et émouvant ce musée racontait les métiers d'autrefois et le quotidien des paysans auvergnats. Fermé depuis plusieurs années Monsieur BARADUC souhaite aujourd'hui céder cette collection. Après en avoir longuement délibéré les membres du conseil regrette de ne pouvoir accueillir cette collection n'ayant pas de solution pour l'exposer ou pour la stocker .

Stationnement Place de la Fontaine : Daniel MICHALON souhaite une amélioration du stationnement Place de la Fontaine. Certains automobilistes confondent zone pavée et zone de stationnement ce qui les amènent à stationner au beau milieu de la chaussée, interdisant le passage des véhicules qui souhaitent rejoindre la grande rue. Situation d'autant plus dangereuse pour le passage des gros véhicules de secours qui ne peuvent pas tourner. Le panneau d'interdiction de stationnement sur la zone pavée sera remis en place (endommagé par un véhicule).

Eglise et Chapelle : Christine LABELLE JOURDAN informe que la sacristie de la Chapelle de la Recluse va être nettoyée. Le conseil regrette que la salle mise à la disposition de l'équipe paroissiale ne soit pas plus utilisée.

Richard FINAUD a pris contact avec Monsieur Christian LAPORTE, Architecte du patrimoine afin d'établir un diagnostic de l'église. Le montant important des travaux nécessitera plusieurs tranches. Des aides financières pourront être sollicitées. Christine LABELLE JOURDAN s'interroge sur la possibilité de faire intervenir les services de l'État pour faire un bilan puisque l'église est classée monument historique.

Il est établi que la lézarde du clocher ne présente pas un caractère d'urgence mais Richard Finaud précise qu'il demandera à l'entreprise qui doit effectuer des travaux de consolidation de la toiture de regarder les lauzes situées sur le clocher.

Eclairage public : Robert FALCIMAGNE a reçu de plusieurs reproches sur les horaires d'extinction de l'éclairage public du bourg. Afin de couper court ou de réétudier les horaires définies par le conseil en avril 2020, une enquête va être menée sur les disposition présent dans les communes avoisinantes. A suivre

Festivités du 14 juillet : Isabelle ALLEZARD a retenu avec l'aide de sa commission la société qui tirera le feu d'artifice, elle a retenu un dj et un parquet salon pour animer la soirée. Les restrictions contre le covid ont retardés la programmation du défilé des pompiers et du défilé aux flambeaux pour des enfants, Aucune fanfare n'étant disponible, un véhicule avec sono précédera le cortège.

La séance est levée à 21 h 45 .